



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

divorce

Question écrite n° 58289

Texte de la question

Mme Marie-Thérèse Boisseau attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fait qu'il n'existe aucune aide financière pour les personnes divorcées qui se retrouvent seules à élever leurs enfants et qui ne perçoivent que de modestes revenus. Elle prend l'exemple d'une mère de famille qui ne touche que 6 300 francs par mois, pension alimentaire comprise, pour élever ses deux enfants de dix-sept et vingt-deux ans. Malgré cette situation financière si fragile, elle ne peut prétendre à aucune aide. Elle lui demande donc quelles mesures elle envisage de prendre pour permettre à ces personnes de bénéficier de certaines prestations compte tenu de leurs faibles ressources.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Thérèse Boisseau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58289

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1193